



POUR INFORMATION

TARIFS 2022-2023 - Contributions trimestrielles

Quotient familial (QF)	Tranches		Tarif pour enft* 1 (ainé)	Tarif pour enft* 2	Tarif pour enft* 3	Tarif pour enft* 4	Tarif pour enft* 5
1	-	5 670	154 €	149 €	85 €	83 €	82 €
2	5 671	6 910	230 €	223 €	127 €	124 €	122 €
3	6 911	8 225	302 €	293 €	166 €	163 €	160 €
4	8 226	9 691	322 €	312 €	177 €	174 €	171 €
5	9 692	11 376	376 €	365 €	207 €	203 €	199 €
6	11 377	13 365	429 €	416 €	236 €	232 €	227 €
7	13 366	15 721	482 €	468 €	265 €	260 €	255 €
8	15 722	18 525	548 €	532 €	301 €	296 €	290 €
forfait	18 526		657 €	637 €	361 €	355 €	348 €

Il y a 3 factures trimestrielles par année scolaire pour 10 mois de scolarité et une facture en juin pour le solde des repas.

*Ne sont comptabilisés que les enfants scolarisés au Centre Scolaire Saint-Marc.

Comment déterminer votre quotient familial :

Sur votre avis d'imposition, relever :

- Votre revenu fiscal de référence ->RFR
 - Votre nombre de parts ->NP
- (Les parents isolés peuvent rajouter une ½ part uniquement si la lettre "T" est mentionnée dans cas particulier de l'avis d'imposition)

Calcul : RFR divisé par NP = Tranche qui correspond au quotient familial.

Exemple :

- Votre revenu fiscal de référence 25 000 € -> RFR
- Votre nombre de parts 3 -> NP

25000 / 3 = 8 333,33 => d'après le tableau ci-dessus, vous vous positionnez en **quotient familial 4**.

Assurance scolaire : Tous les élèves sont pris en charge par l'assurance scolaire contractée par le Centre Saint-Marc. Le tarif est inclus dans la contribution familiale.

Restauration :

Prix du repas : 6.20€

Aides financières

Un dispositif d'aide au repas mis en place par la Métropole de Lyon permet aux familles des enfants abonnés à la demi-pension de bénéficier des réductions de :

- 2.50€ par repas pour les familles justifiant d'un coefficient familial CAF compris entre 0 et 400
- 1.20€ par repas pour les familles justifiant d'un coefficient familial CAF compris entre 401 et 800

Le collège Saint-Marc, collège privé sous contrat d'association avec l'état est habilité à recevoir des élèves boursiers. Les demandes de bourse sont remises aux élèves qui en font la demande courant septembre.